Image not found or type unknown

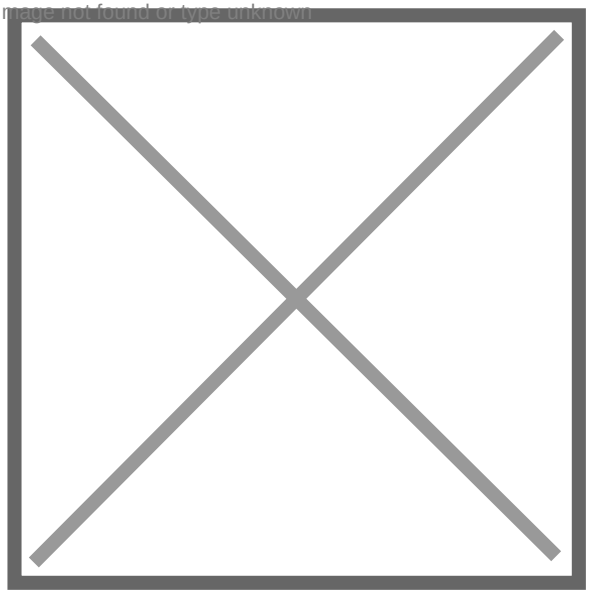

Droit de rétractation sans avoir signé un compromis

Par **ipodkool**, le **17/03/2016** à **11:51**

Bonjour, nous avons bloquer la vente d'un commerce pour être prioritaire en faisant un chèque, trois jours après nous demandons au vendeur l'exercice comptable des trois dernières années, ce vendeur possède deux établissements et sa comptabilité regroupe ces deux derniers, il refuse de payer le comptable pour séparer les comptes et nous donne simplement le bilan de l'année N-1 des deux restaurants et le compte d'exploitation du restaurant sur une année, compte qui tient sur une feuille, il est impossible pour nous de faire un bilan prévisionnel avec si peu d'élément. La confiance n'étant plus de mise nous lui avons donc notifié ne pas vouloir aller plus loin, et qu'il nous rende notre chèque.... depuis plus rien ne décroche même plus le téléphone.
Que pouvons nous faire légalement ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés